

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT 243-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE 192-2012 À L'ARTICLE 3.4.6**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

Lors de la séance tenue le 2 novembre 2015, le conseil a adopté le règlement 243-2015 intitulé « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 192-2012 À L'ARTICLE 3.4.6* ».

Le règlement numéro 243-2015 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil et aux dispositions du document complémentaire, suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC d'Argenteuil, le 20 janvier 2016.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture ordinaires.

**Donné à Harrington ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille seize**



Marc Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Marc Beaulieu, demeurant à Lachute, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, dans le journal Le Bulletin municipal de Harrington et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 mars 2016, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 mars 2016.

